



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Redéploiement du système de vidéo-protection

DEL-2016-035

Numéro de la délibération : 2016/035

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 22/02/2016

Date de convocation du conseil : 16/02/2016

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE.

Étaient représentés : Mme Laurence LORANS par Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Étaient absents excusés : M. Laurent BAIRIOT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Eric SEGUET.

Redéploiement du système de vidéo-protection

Rapport de Christophe BELLER

Suite à l'installation du système de vidéo-protection en mars 2014, la nécessité de rationaliser le dispositif a été identifiée lors de la séance plénière du Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance – CLSPD de Pontivy en date du 13 novembre 2015, ainsi que par le diagnostic local de sécurité établi par la Gendarmerie Nationale en septembre 2014.

Il se trouve en effet que la caméra installée à l'entrée principale du Centre Technique Municipal, ainsi que les caméras placées à l'intérieur du Palais des Congrès ne sont pas adaptées aux objectifs inhérents à la vidéo-protection. De plus, il s'avère que la mise en service de la nouvelle Médiathèque en septembre 2013, n'a pas été prise en compte dans le plan global de vidéo-protection.

Cette rationalisation du système de vidéo-protection nécessite un redéploiement du dispositif par le remplacement et l'ajout de nouvelles caméras, pour un coût estimé à 20 000 €.

Nous vous proposons :

- d'autoriser Madame La Maire à déposer un dossier complémentaire de demande d'installation auprès de la Préfecture et à solliciter une subvention d'État auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance – FIPD.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 23 février 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**